

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 16 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DAE 228 Subvention (15 000 euros) et convention avec l'association Paris EUROPLACE pour le pôle de compétitivité Finance Innovation (1^{er}).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention à l'association Paris EUROPLACE pour le pôle de compétitivité Finance Innovation et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Paris EUROPLACE.

Article 2 : Une subvention de 15 000 euros est attribuée à l'association Paris EUROPLACE, domiciliée 39, rue Cambon 75001 Paris (SIMPA n° 50386 / dossier (2016_07040) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 90, ligne VF 55021 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO